

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux,  
Le dix-huit mai, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU, FRAUX.

Date de convocation

12 mai 2022

A l'exception de :  
Madame LOILLIEUX qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.  
Madame CHUPIN qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.  
Monsieur MORVAN qui a donné pouvoir à Monsieur RAHER.  
Madame MANENT qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.  
Monsieur DUPONT BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur CAUCHY.

Date du  
Conseil Municipal

18 MAI 2022

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 28

Votants ----- 33

### **13/ MULTI-ACCUEILS, ACCUEIL DE LOISIRS ET ACCUEIL PERISCOLAIRE – AVENANTS AUX CONVENTIONS D'AIDE AU FONCTIONNEMENT – PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA MUTUELLE SOCIALE AGRICOLE DE LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Madame TESSON, adjointe au Maire

#### EXPOSE :

Par délibérations n°11.05.18 en date du 26 mai 2011 et n°16.11.19 en date du 30 novembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé les conventions d'aide au fonctionnement entre la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Loire-Atlantique Vendée et la Ville de Pornichet pour l'accueil du jeune enfant.

La Mutualité Sociale Agricole de Loire-Atlantique Vendée participe aux frais de fonctionnement des multi-accueils P'tits Dauphins et Petits Matelots, de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire, pour l'accueil des enfants des ressortissants du régime agricole.

La Mutualité Sociale Agricole de Loire-Atlantique Vendée propose, pour chaque équipement susvisé, un avenant qui modifie l'article 6 de la convention, dans un souci de simplification des procédures administratives. En effet, au lieu de demander à la Ville la production de bordereaux trimestriels de présence, la Mutualité Sociale Agricole de Loire-Atlantique Vendée récupérera directement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales le pourcentage de fréquentation d'enfants ressortissants du régime général. Ainsi, elle versera l'aide au fonctionnement selon le taux de ressortissants du régime agricole. Ce taux sera complémentaire à celui de Caisse d'Allocations Familiales pour obtenir 100 %.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR

Pour information, les taux de ressortissant général pour les multi-accueils sont de 97,96 % pour les Petits Matelots et de 96,40 % pour les P'tits Dauphins.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants aux conventions des deux multi-accueils, de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire, qui prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### DELIBERATION :

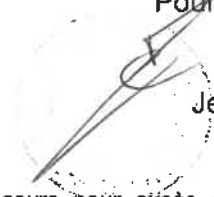
⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 ⇒ Vu la délibération n°11.05.18 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2011 approuvant la convention d'aide au fonctionnement pour les structures accueil de loisirs et accueil périscolaire,  
 ⇒ Vu la délibération n°16.11.19 du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2016 approuvant la convention d'aide au fonctionnement pour les structures multi-accueils,  
 ⇒ Vu les projets d'avenants aux conventions d'aide au fonctionnement ci-annexés,  
 ⇒ Vu l'avis de la Commission famille et solidarités en date du 11 mai 2022,  
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

#### DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les avenants aux conventions d'aide au fonctionnement entre la Mutualité Sociale Agricole de Loire-Atlantique Vendée et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame TESSON, à les signer et à en assurer leur exécution.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme,  
 Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*